AU CONGRÈS DE LYON

Action décisive de la Délégation du Nord

Par une imposante manifestation, tous les Mutualistes de France font bloc pour les Assurances sociales

(De notre envoyé spécial)

Lyon, juin 1923. — Aux rives ensoleillées du Rhône, les cinq millions de mutualistes de France viennent de clamer, par la voix unanime de leurs délégués au Congrès national de Lyon, leur volonté formelle et résolue de collaborer à l'application de la prochaine loi sur les Assurances sociales.

Quel immense chemin parcouru depuis le mémorable Congrès mutualiste du Nord, tenu à Lille en mai 1921.

UN GROUPE DE CONGRESSISTES DEVANT LE PALAIS DE LA MUTUALITE *(Photo « Réveil Mutualiste »)*

M. Daniel-Vincent, alors ministre du Travail, avait présenté à la Chambre, le 20 mars, un projet de loi tendant à instituer en France l'assurance obligatoire contre les risques de maladie, d'invalidité, de vieillesse miséreuse.

La Mutualité, en général, avait fait un accueil plutôt froid, sinon nettement hostile à cette grande réforme sociale préconisée par l'éminent ministre du Travail, inspiré de ferventes idées démocratiques.

Seule en France, dès le Congrès de Lille, l'Union mutuelle du Nord, sous l'énergique et clairvoyante impulsion de son actif président, M. Georges *Petit*, prit franchement position en faveur du projet, en réclamant toutefois certaines modifications de nature à sauvegarder les droits acquis de la Mutualité.

Les légitimes revendications de l'Union du Nord furent entendues et retenues par la Commission parlementaire, et M. Grinda les sanctionna dans son rapport à la Chambre.

D'une main vaillante et généreuse, M. Daniel-Vincent avait planté, sur la voie du progrès social, un nouveau jalon que des tempêtes de critiques intéressées et des sapes sournoises n'ont pu renverser, car il était défendu et maintenu par la vigilance des deux cent dix mille sociétaires mutualistes de l'Union du Nord.

Cette grande armée disciplinée, éduquée, guidée par un stratège émérite, aux vues pratiques et réalisatrices, a mené partout le bon combat, et elle vient de remporter au Congrès national de Lyon une éclatante victoire, qui aura d'heureuses conséquences pour toute la France travailleuse, car elle assure le fonctionnement et la vitalité de la prochaine loi.

Les assises mutualistes de Lyon réunissaient plus de douze cents délégués, venus de nos divers départements, au Palais de la Mutualité, superbe monument de pierres blanches sculptées, à quatre étages, construit quelque temps avant la guerre, place Raspail, par la Ville de Lyon et mis à la disposition des Sociétés de Secours mutuels de l'Union départementale du Rhône. La majeure partie du rez-de-chaussée comprend une magnifique salle de fêtes et de réunions, dit « Salle Herriot », où quinze cents personnes peuvent aisément trouver place aux fauteuils du parterre et dans les galeries aux gradins en amphithéâtre.

L'Union mutuelle du Nord avait délégué aux Etats généraux de la Mutualité française, à Lyon, son dévoué président, M. Georges PETIT ; M. Adolphe DUVIVIER, président de la Société des Voyageurs et Employés de Commerce ; M. Albert VANDEPUTTE, vice-président de la Ligue de protection de l'Enfance et M. Romain CATTIEUW, président de la Société mutuelle des Anciens Brigadiers et Caporaux.

Malade depuis plusieurs semaines, M. Ed. DUQUENNE, le distingué commissaire général de l'Union du Nord, n'a pu, à son grand regret, se rendre à Lyon.

MM. DUBOIS, président de la « Mutuelle Nadaud » ; DECRÊME et DEGAND, de Roubaix, avaient tenu, en fervents mutualistes, à prendre part aux travaux du Congrès.

La délégation du Nord, par l'action intelligente et la persuasive éloquence de son président, M. Georges Petit, marqua toutes les délibérations d'une empreinte constatée par tous les assistants.

Selon l'usage, l'organisateur du Congrès, M. Simonet, président de l'Union départementale du Rhône, fut désigné pour présider les séances plénières, et M. Georges PETIT fut élu vice-président.

Dans les commissions et les assemblées générales, où M. Georges Petit prit toujours une part active et remarquable, toutes les études, toutes les délibérations eurent constamment pour objet le projet de loi sur les Assurances sociales.

Des modifications étaient proposées par diverses Sociétés au rapport de M. Grinda. Le titre IV du nouveau projet, exonérant de l'assurance obligatoire les professions agricoles était vivement combattu par les uns et approuvé par d'autres, s'inspirant sans doute moins de l'intérêt public que de considérations d'ordre personnel.

L'accord pourrait-il se faire sur ce point ? Il s'est réalisé complet, inespéré, grâce à la convaincante éloquence, à la puissance d'argumentation de M. Georges Petit, qui a entraîné toutes les résistances comme le cours impétueux du Rhône ferait d'un fétu de paille.

L'unité de front est faite désormais, d'une volonté unanime, entre citadins et ruraux, pour assurer à tous les travailleurs, sans distinction de professions, les multiples bienfaits que va leur apporter la loi prochaine, en les mettant à l'abri de la misère et en faisant épanouir une resplendissante floraison d'œuvres d'hygiène et de préservation de la santé publique.

Une grande force morale

A la séance d'ouverture du XIIIe Congrès national, M. Gaston ROUSSEL, directeur de la Mutualité, dans une délicate et substantielle allocution, affirme sa foi ardente dans les destinées des œuvres de solidarité humaine, et sa volonté énergique de défendre les intérêts dont les mutualistes ont la garde.

La Mutualité française peut envisager l'avenir avec la plus absolue confiance, car rien ne saurait restreindre l'activité bienfaisante de l'une des plus grandes forces morales qui soient en ce pays.

Au milieu des applaudissements, l'éloquent directeur de la Mutualité ajouta :

« A l'inoubliable et grandiose manifestation qui célébra le 25e anniversaire de notre Charte constitutionnelle du 1er avril 1898, M. Millerand, le chef respecté de l'Etat, nous déclarait :

« *Nous devons beaucoup à la Mutualité. Nous en attendons plus encore. Nous voulons qu'elle soit l'initiatrice et la maîtresse des vertus qu'elle cultive* ».

Pour réaliser un programme aussi nettement tracé et qui concorde si exactement avec ses aspirations les plus hautes, la Mutualité française doit, sans aucun retard, réformer certaines de ses méthodes, affirmer son unité d'action, apporter une collaboration agissante à l'application des grandes lois d'amélioration sociale.

Réformer ses méthodes en donnant des bases techniques et actuarielles aux services où doit jouer la loi des grands nombres ; affirmer son unité d'action, en fortifiant ses Unions départementales qui doivent grouper, sans aucune exception, toutes les associations, et en établissant enfin un plan précis d'organisation mutualiste.

Collaborer hardiment à toutes les institutions d'hygiène, à toutes les lois de progrès reconnues indispensables, dans l'intérêt supérieur de la collectivité.

Je voudrais éviter, sur la question principale figurant à votre ordre du jour, toute déclaration qui semblerait vouloir influencer vos délibérations.

Je désire cependant affirmer à nouveau que la presque unanimité de l'opinion est faite sur l'indiscutable et urgente nécessité d'une loi obligatoire d'Assurances sociales, qui devient lentement d'ailleurs, à mesure que se poursuit son examen, la grande loi de la santé publique, de l'hygiène préventive et de la mutualité généralisée.

Il vous appartiendra de déterminer les modalités qui vous paraîtront le mieux convenir pour que la Mutualité joue dans la législation nouvelle le rôle prépondérant auquel son passé lui donne droit.

Il vous appartiendra de demander le vote rapide par le Sénat de la proposition améliorant, dans les limites qu'exige la situation économique actuelle, la loi du 1er avril 1898.

Il vous appartiendra de tracer un plan départemental d'action qui permettra d'établir ensuite la carte mutualiste de la France. »

L'action par l'union

Ces judicieux conseils apportés aux congressistes par le distingué directeur de la Mutualité ont été entendus et suivis.

Après des discussions ardentes, parfois passionnées, qui sont la caractéristique du tempérament français, des vœux pratiques, des résolutions de haute portée d'intérêt public furent adoptés. Nous aurons à les mentionner dans notre prochaine chronique.

Mais il nous hâte d'arriver à la mémorable journée qui illumina le Congrès d'un phare d'espérance, en consacrant l'unité et résume tous ses travaux.

Au début de la séance de samedi après-midi, le rapporteur de la 1re Commission déclare que celle-ci estime que la Mutualité française doit accepter le principe de l'obligation et du précompte, inscrit dans le projet de loi sur les Assurances sociales, sans exception pour les professions agricoles. Ces deux conditions, c'est-à-dire l'obligation des versements par les assujettis et les patrons, sont indispensables au fonctionnement pratique de la loi. On ne peut admettre l'obligation pour certains et la liberté pour d'autres. Cette situation, résultant du nouveau texte du projet, dans son titre IV, ne saurait être admise.

Parmi les dispositions qui constituent le titre IV (articles 150 et suivants), il en est une qui compromet singulièrement la portée fondamentale des modifications que la Mutualité avait demandées au projet de loi et qui se trouvent réalisées, notamment, par les articles 83, 84, 85, 86 et 101 du texte nouveau : c'est la possibilité donnée par les articles 154, 156 et 157 du nouveau texte, aux Sociétés de Secours mutuels composées de travailleurs agricoles, de se séparer de la masse des mutualistes. Si ce texte était maintenu, la Mutualité française perdrait, dans tous les départements, une partie importante, et dans les départements ruraux la presque totalité de ses éléments d'action.

Le rapporteur propose au Congrès de demander au Parlement la suppression du titre IV du nouveau projet, l'œuvre de la Mutualité ne pouvant être féconde que par l'union.

Il conclut son rapport en disant :

« La loi des Assurances sociales en élaboration doit être l'aboutissement grandiose des conquêtes successives du travail des générations qui nous ont précédés et des progrès incessants de la perfectibilité humaine. Elle sera un incomparable instrument pour le perfectionnement social. Le Congrès national doit adhérer au projet et réclamer le vote rapide de la loi pour permettre aux mutualistes de réaliser leur idéal et de donner libre essor aux élans de leur cœur. »

Quelques réfractaires

Les déclarations du rapporteur sont vivement applaudies par la majorité des congressistes, tandis que d'autres paraissent opposés à ses conclusions.

Un délégué de Grenoble estime que la loi serait un encouragement à la paresse et son application désastreuse pour nos finances publiques.

Un autre délégué redoute dans le fonctionnement de la loi un étatisme nuisible aux principes et aux intérêts de la Mutualité.

Un troisième, sans s'opposer au principe de la loi, propose la suppression des classes d'assurés, prévues dans le projet. Cette proposition a fait l'objet d'un vœu, rapporté avec avis favorable de la Commission, et qui est repoussé à une forte majorité.

Un délégué du Midi et un autre de Normandie viennent tour à tour combattre la suppression du titre IV et se font les défenseurs des dispositions spéciales aux agriculteurs.

Déclaration de la Mutualité

En raison de l'importance du débat, M. Georges PETIT prie le rapporteur général, M. Thiriet, de donner lecture de la déclaration suivante :

La Mutualité Française, réunie en son XIIIe Congrès, reconnaît à nouveau la nécessité, pour une œuvre indispensable de progrès social, d'un régime obligatoire d'assurances, généralisant les services que la Prévoyance libre a fait fonctionner jusqu'à ce jour.

Elle revendique énergiquement, au nom de son passé, le droit de participer à l'application d'une loi qui doit utilement contribuer à l'amélioration de la santé et de l'hygiène publiques.

Elle exprime sa satisfaction que le nouveau texte sanctionnant les vœux émis par les organismes représentatifs de la Mutualité prescrive notamment que les mutualistes seront inscrits d'office à la Caisse mutualiste ; que les Sociétés de secours mutuels continueront à fonctionner sous leur statut actuel, quel que soit leur effectif ; qu'enfin les bonis resteraient la propriété des différents organismes qui auront su les constituer.

Toutefois, le Congrès manifeste son inquiétude que, par une disposition nouvelle, les principes rigoureux de l'obligation et du précompte aient été écartés, en ce qui concerne une catégorie spéciale de travailleurs, dans les dispositions du titre IV. La portée des articles prescrivant l'inscription d'office se trouve ainsi singulièrement diminuée. De la masse des Mutualistes seraient désormais séparées les Sociétés de secours mutuels rurales, danger considérable risquant d'entraîner la réduction des effectifs mutualistes dans la plupart des départements et leur disparition totale dans les autres.

En conséquence, la Mutualité française déclare nettement rester fidèle à l'adhésion des Mutualistes au principe du projet sur les assurances sociales et reconnaît les avantages incontestables, dans le sens mutualiste, du projet rectifié. Mais, sans préjudice des autres modifications désirables, elle estime indispensable, afin que ces avantages ne restent pas illusoires et pour remplir effectivement la tâche à laquelle le Parlement l'a conviée, que le titre IV du projet soit supprimé.

Elle renouvelle sa ferme résolution de compléter son organisation, pour être en mesure de répondre aux vues de la loi projetée et, dès maintenant, pour assurer le plein développement de ses services, sur les bases techniques et rationnelles de la loi du 1er Avril 1898 modifiée, s'engage à renforcer ses Unions départementales et à accroître le nombre et la puissance des Sociétés de secours mutuels, base indestructible de notre idéal démocratique et social.

Cette lecture est saluée par les vigoureux applaudissements de la plupart des Congressistes, mais des objections se produisent.

Deux courants bien distincts agitent l'assemblée, où se trouvent réunis au grand complet, les douze cents Congressistes.

M. Georges Petit à la tribune

L'éloquent Président de l'Union du Nord cimente l'Unité de la Mutualité Française

Dans une vibrante improvisation et d'une voix ardente, qui retient aussitôt l'attention silencieuse de toute l'assistance, M. Georges PETIT déclare en substance, car nous regrettons de n'avoir pu sténographier son discours :

« Vous allez avoir à dire si la Mutualité française sera l'organe essentiel de la nouvelle loi, ou si celle-ci sera inopérante par suite d'une lamentable scission dans nos rangs.

» Voulez-vous faire échouer la loi ? Entendez-vous causer la mort même de la Mutualité en dispersant ses membres et en étouffant les ardeurs généreuses qui doivent jaillir, comme des étincelles de vie, du foyer commun, pour la renaissance et la prospérité de la Patrie ?

» La loi d'assurances sociales permettra à la Mutualité de développer dans toute la France les œuvres d'hygiène, de salubrité, de protection de l'enfance et d'assurer les forces vives du pays.

» En dressant les travailleurs des campagnes contre ceux des villes, voulez-vous assumer la responsabilité d'un attentat contre les intérêts suprêmes de la France, qui sollicite votre concours à tous pour sa rénovation ?

» L'unité est indispensable pour accomplir la grande tâche que la patrie attend de tous.

» Voudrez-vous vous dérober aux devoirs sacrés qui vous incombent et fouler aux pieds *les principes mutualistes qui sont* communs aux travailleurs des champs et des villes.

» Agriculteurs, allez-vous renier votre passé et votre foi mutualiste ? Nous vous demandons de faire bloc avec nous et de marcher ensemble sous le drapeau de la solidarité sociale ».

Fréquemment interrompu par des applaudissements nourris, M. Georges Petit est l'objet d'une longue et enthousiaste ovation.

Son chaleureux appel à l'unité a eu son écho dans tous les cœurs.

Mise aux voix, la Déclaration dont nous donnons le texte plus haut, **EST VOTÉE PAR ACCLAMATIONS et A L'UNANIMITÉ.**

A ce spectacle, j'ai vu un vieux mutualiste lyonnais, M. Courtois, âgé de 83 ans, pleurer de joie !

Dans le « Réveil Mutualiste » de mercredi, nous mentionnerons les principaux vœux qui ont été adoptés. Nous rendrons compte des diverses manifestations officielles préparées par les organisateurs du Congrès et la Municipalité de la belle et accueillante capitale du Sud-Est, bourdonnante d'activité.

E. POLVENT.

T. S. F.

CONCERT RADIOLA. — 27 Juin. — 12 h. 30 : Informations de la matinée ; cours des cotons du Havre, Liverpool et Alexandrie. — Radio-Concert par l'orchestre tzigane Radiola. — Cours de la Bourse du Commerce de Paris, du Havre, de Liverpool, de New-York et d'Alexandrie. — 17 h., informations financières de Paris et de Londres, *cours des changes*. — 17 h. 20, Radio-Concert, avec le concours des solistes Radiola, de Mlle Mathilde Coffer, 1er prix du Conservatoire. — 1. a) Le Léthé, Poèmes Virgilien, (Th. Dubois) ; b) Les abeilles, piano Pleyel, Mlle Coffer ; 2. Pensée musicale violon, (F. Fourdrain) ; 3. Sorrentine et Phalènes, flûte (M. Delmas) ; 4. Menuet, violon, (Th. Dubois ; 5. Sérénade, violon (M. Bernheim) ; 6. Danse grecque, flûte (Monsquit) ; 7. Crépuscule, violoncelle, (M. Berheim) ; 8. Dans l'Oasis baigné de Lune, (M. Bernheim) ; b) Djahila, flûte, (M. Bernheim) ; 9. Confidence, violon, (Sarasate) ; 10. Andante et Menuet, violoncelle (Porpora Salmon) ; 11. La Traversée Heureuse, violon (F. Schmitt) ; 12. Menuet, flûte (Mourizi) ; 13. Recevie, violoncelle, (Bussir) ; 14. Vaiza, 1re audition, piano, Mlle Coffer, (M. Dubois). — 20 h. 45, ouverture du Cosi-fan Tutte (Mozart). — Informations : 21 h., Festival de musique suédoise avec le concours de Mme Maurizi, cantatrice suédoise, des chœurs suédois, sous la direction de de M. Welewitsch ; causerie par M. Alex. Egnell, président de la Chambre de Commerce Suédoise. — 1. Marche Nuptiale ; 2. Boogonsten, flûte, L. Sjoogren ; 3. a) Huiflyr du bort ; b) Hoststauning chant : Mme Maurizi Vachtmeister ; 4. Andante de la Sonate, violon Emil, Sjoogren ; 5. a) Notre Patrie, Josephson ; b) Joachim à Babylone, Bellman ; c) Marche des Etudiants, chœurs suédois prince Gustave ; 6. Causerie par M. Alex Egnell ; 7. Elegie Emil Sjoogren ; 8. Mélodie, violoncelle, Wilh. Stenhammar ; 9. Mot Kweld, chant : Mme Maurizi Agathe Backel Grandahl ; 10. Marche Suédoise.

Bulletin Economique

PARIS (Halles Centrales). 25. — *Viandes*. — Bœuf, quartier derrière, 3 à 7.50 ; quartier devant, 2 à 4 fr. ; aloyau, 3 à 12.50 ; cuisses, 3 à 6.50 ; veau, 1re q. 5.80 à 7.10 ; 2e q. 4.60 à 5.70 ; 3e q. 3 à 4.50 ; mouton 1re q. 8 à 10 fr. ; 2e q. 6 à 7.90 ; 3e q. 3 à 5.90 ; gigots, 6 à 11.50 ; carrés parés, 6 à 19 ; porcs entiers ou demi, 1re q. 7.50 à 8.40 ; 2e q. 6 à 7.40 ; filets, 7.50 à 11 ; jambon, 7 à 9.50.

Beurre. — Centrifuge Normandie, 9 fr. ; Bretagne, 8.80 ; Charente et Poitou, 9.50 ; Touraine 9 fr. ; divers, 8 fr. ; Marchands Normandie, 8.60 ; Bretagne, 8.20 ; *Centre, 8 fr.* ; *divers*, 8 fr.

Volailles. — Lapins morts du Gâtinais, 6.75 ; autres catégories, 6.60 ; pigeons morts petits,

MALACÉINE
Avoir un joli teint c'est être jolie
ON A TOUJOURS UN JOLI TEINT, QUAND ON SE SERT DE LA CRÈME ET DE LA POUDRE MALACÉINE

FEUILLETON DU 28 JUIN 1923 N° 83

LA MANGEUSE DE CŒURS

GRAND ROMAN D'AMOUR ET DE PASSION — PAR JEAN DEMAIS

DEUXIEME PARTIE

Du Bonheur sur des Ruines...

(Suite)

Un beau jour, hein ? celui où l'on touche les premiers appointements de sa vie ? un plus beau jour encore quand le patron y ajoute une rallonge en récompense du zèle qu'on y a déployé...

« J'étais devenue rouge de confusion et de joie, tandis que, sortant votre portefeuille de votre poche, vous y ajoutiez quelques billets de banque.

« — Voici, ajoutiez-vous, avec les cent cinquante francs de votre premier mois, que j'arrondis, *bien* que vous soyiez entrée ici quelques jours après le premier... une gratification de cent francs, soit un total de deux cent cinquante francs, qui seront désormais, en attendant mieux, la somme que vous toucherez chaque mois...

« Vous rappelez-vous, monsieur le comte d'Armoise, comme j'étais ému en entendant ces bonnes paroles !...

« Et n'y avait-il pas de quoi l'être, vraiment, quand je m'attendais si peu à ce qui m'arrivait...

« Dans mon trouble heureux, je cherchais alors vainement comment j'allais pouvoir vous dire toute ma reconnaissance... et je ne trouvais que ce mot, que je répétais plusieurs fois de suite :

« — Merci... merci... merci...

« De plus en plus souriant, vous vous exclamiez alors :

— Avouez que, si vous l'osiez, vous me sauteriez au cou pour m'embrasser, tellement vous êtes contente... Allons... si ça vous fait plaisir, mon enfant... ne vous gênez pas... Je pourrais être votre père, après tout...

« Et vous vous penchiez légèrement vers moi, la joue en avant, m'encourageant plus encore par votre attitude que par vos paroles à vous donner un baiser respectueux et filial que, je l'avoue, en ce moment de grand bonheur, j'avais déjà sur les lèvres...

« Pourtant, au moment où celles-ci allaient se poser discrètement sur votre joue, j'eus une seconde d'hésitation...

« Une sorte de timidité m'arrêtait dans mon élan instinctif vers mon bienfaiteur...

« Comme j'allais réussir à surmonter ce sentiment, qui me semblait vraiment ridicule devant tant de simple bonhomie, je vis soudain vos bras se détacher de votre coups, et je me sentis au même instant saisie aux épaules, tandis que vos yeux, luisants d'une flamme que je n'y avais jamais vue, plongeaient dans les miens et que vous articuliez avec une chaleur soudaine :

« — Petite jolie... puisque tu hésites à m'embrasser, c'est moi qui vais le faire, et pas comme un père, car je t'aime, entends-tu, je t'aime et je te veux !...

« Alors, d'un geste brutal, vous m'attiriez contre vous et votre bouche frémissante s'avança vers la mienne...

Comme le comte avait alors, non plus un regard, mais un geste de supplication vers Andrée, celle-ci, hochant la tête avec force, clama :

— Non, monsieur le comte, je ne me tairai pas... avant d'avoir tout dit... avant de vous avoir bien tout rappelé de cette scène, car c'est l'exorde nécessaire à ce que dois vous dire tout à l'heure...

Et tandis que Michel d'Armoize transformait son geste de supplication en geste d'impuissance, elle reprenait :

— Je n'avais que seize ans, et cependant je n'ignorais plus rien des laideurs de la vie, car dans le milieu de misère que constituait la pauvre maison garnie où j'habitais, j'avais entendu bien des choses...

« Déjà même des hommes m'avaient salie de leurs regards chargés de désir...

« Mais c'était tout... aucun d'eux ne s'était encore enhardi jusqu'à une parole ou un geste précis.

« Vous étiez le premier qui aviez osé l'une et l'autre... et qui, du même coup, me révéliez jusqu'à quelle hypocrisie peut aller la passion sensuelle de ceux de votre sexe, vous qui, depuis près d'un mois, me jouiez la comédie de la bienveillance paternelle pour en arriver à m'attirer plus sûrement dans vos bras...

« Vous escomptiez certainement qu'une stupeur... qui me livrerait, à demi-morte de saisissement, à votre étreinte... ou ma vanité de petite fille qui a séduit son patron et escompte déjà tous les avantages qu'elle peut tirer de ce succès...

« De toutes façons... vous étiez bien certain de votre réussite... en homme habitué à ce que les femmes ne lui résistent jamais longtemps... et vous fûtes bien surpris quand, d'un violent mouvement de recul, je réussis à m'écarter de vous, à l'instant même où vos lèvres allaient souiller les miennes.

« Vous faisiez cependant bonne contenance, malgré votre dépit manifeste... et ce fut en riant que vous vous exclamiez alors :

« — Allons, ma belle... maintenant que tu sais ce que je veux de toi... ne fais pas la bête... et reviens dans mes bras où tu n'es vraiment pas demeurée assez longtemps...

« En même temps, vous vous étiez adroitement placé entre la porte et moi... car vous veniez de surprendre le regard que je jetais au verrou de cette porte... regard qui m'avait appris la fermeture de ce verrou...

« — Voyons, ajoutiez-vous, en cherchant à me rassurer, il est cependant flatteur d'avoir été distinguée par le patron entre cent autres employées femmes qui certainement ne demanderaient qu'à l'être... et il n'y a rien là qui doive t'effrayer... Songe d'ailleurs à ce qui va se passer pour toi... Bien entendu... tu cesses désormais de faire partie du personnel... et je t'installe aussitôt chez toi, dans un ravissant appartement où tu ne manqueras de rien... je t'assure... où tu auras une installation somptueuse, des domestiques... tout ce que tu voudras... et où tu pourras même prendre ton frère, que tu aimes tant... Vois comme ce sera charmant... En échange qu'est-ce que je te demande ? Un peu d'amour... pour celui qui t'aura procuré ce bien-être et ces satisfactions... qu'est-ce que cela ? Bien peu de chose...

« Pendant que vous articuliez ces mots, d'un ton enjôleur et séduisant, moi je les écoutais sans rien répliquer... non que le saisissement m'eût coupé la parole... mais parce que je tenais à bien entendre tout ce que vous disiez pour me convaincre et me séduire.

Avec un éclat de rire nerveux, Lilyane conclut :

— Je m'instruisais !...

« Vous, par contre... vous alliez prendre mon silence pour ce qu'il était aussi, c'est-à-dire un refus... et soudain, passant de la douceur à la menace... vous grinciez :

« — Si tu refuses, ma petite..., je te préviens que je m'en vengerai tout de suite... Tu vois ces deux cent cinquante francs... qui sont à toi — car tu les as gagnés par ton travail, par ton zèle — que je devrais en bonne justice te remettre... et qui, je le sais, sont impatiemment attendus par toi... parce qu'ils te serviront à payer une foule de dépenses essentielles... notamment la nourrice de ton frère... Eh bien ! si tu refuses d'être ma maîtresse... ces deux cent cinquant francs... je ne te les donnerai pas... ni aujourd'hui... ni demain... Oh ! tu pourras aller te plaindre... m'intenter un procès même, si tu sais te débrouiller... Et puis, après ? Je raconterai ce que je voudrai... et on me croira... parce qu'on ne suspectera pas un homme riche à millions d'avoir retenu indûment le salaire d'une pauvre petite employée de ton espèce... En admettant même que tu obtiennes gain de cause, ce qui, je te le répète, est impossible, il se passera pas mal de semaines avant que tu n'y arrives... et pendant ce temps-là... qui te nourrira... qui paiera la pension de ton frère ? Hein ?... Tu ne retrouveras pas une autre place du jour au lendemain... Tu sais déjà combien c'est difficile... Alors ? Tu n'auras plus qu'une ressource, celles des jolies filles quand elles sont pauvres comme toi... Te vendre à quelqu'un... Autant que ce soit moi, que tu connais déjà... qui en profite !

Comme, en entendant le rappel de ces cyniques et monstrueuses paroles, Michel d'Armoise s'était de plus en plus effondré sur son siège, Andrée, se penchant vers lui, articula lentement :

— Oui... monsieur le comte Michel d'Armoise, voilà mot pour mot ce que vous m'avez dit alors... et que j'ai gravé à jamais dans ma mémoire...

Puis, se redressant d'un air de hautain défi, elle ajouta :

— Et comme vous l'avez déjà deviné depuis le début de cet entretien, c'est parce que vous m'avez tenu ce langage odieux, que j'ai voulu devenir la femme de votre fils...

— Oui... murmura le comte d'une voix rauque... c'est votre vengeance...

— Avouez qu'elle est heureusement choisie... cette vengeance... mais peut-être ne voyez-vous pas en quoi elle consiste exactement...

« J'y arriverai dans un instant quand je vous aurai encore dit comment s'est terminé, il y a cinq ans, l'entretien que je suis en train de vous rappeler...

(A suivre)